



**MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE
L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT**

=====

**SECRÉTARIAT PERMANENT DU CONSEIL
NATIONAL POUR L'ENVIRONNEMENT ET
LE DÉVELOPPEMENT**

=====

**PROJET DE GESTION INTEGREE ET
DURABLE DU PAYSAGE DE L'AIRE
PROTEGEE PONASI**

BURKINA FASO

La Patrie ou la Mort, nous Vaincrons

RAPPORT

**SUR LA FORMATION DES COMMISSIONS D'ÉVALUATION DES DÉGÂTS CAUSÉS PAR
CERTAINES ESPÈCES ANIMALES SAUVAGES DANS LES COMMUNES RIVERAINES DU
COMPLEXE PONASI (RÉGIONS DU CENTRE-SUD, CENTRE-OUEST ET DU CENTRE-EST)**



MAI 2025

INTRODUCTION

Le Projet de Gestion Intégrée et Durable du Paysage de l'Aire Protégée du Complexe Pô-Nazinga-Sissili (PONASI) est le fruit d'un partenariat entre le Gouvernement du Burkina Faso, le Fond Mondial pour l'Environnement (FEM) et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD).

L'objectif global du projet est de contribuer à sauvegarder l'habitat essentiel de la faune, la biodiversité et les services écosystémiques dans le complexe de l'aire protégée PONASI par une gestion intégrée du paysage, générant des avantages multiples pour le développement durable dans le centre-sud du Burkina Faso. De façon plus spécifique, le projet vise à : (i) renforcer le cadre de gestion intégrée du paysage du PONASI, (ii) renforcer le système d'aire protégée du PONASI, (iii) renforcer la gestion durable des terres et des ressources, diversifier les moyens de subsistance et (iv) intégrer le genre et gérer les connaissances et les apprentissages.

Dans le cadre la gestion des CHF, un Comité thématique « Forêt et faune », instance technique du Fond d'Intervention pour l'Environnement (FIE), a été mis en place et présidé par le Directeur Général des Eaux et Forêts afin d'examiner les procès-verbaux (PV) de constatation de ces dégâts et donner l'autorisation à la Direction Générale du Fonds de procéder à l'indemnisation des victimes. Cependant, des difficultés qui subsistent et sont liées à la qualité des PV et à la célérité dans le traitement des dossiers ont conduit à la mise en place des comités locaux d'évaluation des dégâts causés par certaines espèces animales. Le besoin de renforcer les capacités de ces comités et d'identifier les solutions endogènes s'avèrent nécessaire.

C'est dans ce cadre que s'est tenue à Manga du 26 au 29 Mai 2025 dans la salle de réunion de la direction régionale des Eaux et Forêts du Centre Sud, un atelier de formation des commissions locale d'évaluations des dégâts des animaux et d'identification des solutions endogènes aux CHF

Le présent rapport fait l'économie de l'atelier et s'articule autour des points suivants :

- L'ouverture
- Le rappel des objectifs
- Le déroulement des travaux
- La clôture

1- Objectifs

1.1. Objectif global

La formation a pour objectif global d'outiller les membres des comités locaux d'évaluation des dégâts causés par certains animaux sauvages d'éléments nécessaires à la bonne exécution de leurs tâches conformément aux textes en vigueur.

1.2. Objectifs spécifiques

La formation vise spécifiquement à :

- présenter et vulgariser les textes réglementaires : décret N°2016-111 /PRES/PM/MEEVCC/ MATDSI du 23 mars 2016 portant conditions et modalités de réparation des dommages et l'arrêté conjoint N°2020-910/PRES/PM/MEEVCC/MATDC portant composition, fonctionnement et condition de création des commissions locales d'évaluation des dommages causés par certaines espèces animales sauvages ;
- présenter le guide méthodologique et le guide harmonisé d'évaluation des dégâts causés par certaines espèces animales sauvages ;
- former les participants sur le statut juridique et l'éthologie des espèces de la faune visées par les textes réglementaires ;
- former les participants sur leur rôle dans la chaîne de réparation des dégâts de certaines espèces animales sauvages .
- de recueillir des solutions endogènes de gestion des Conflits Hommes Faunes.

2- Ouverture de l'atelier

L'ouverture de l'atelier est ponctuée de deux allocutions :

- ✓ Mot d'ouverture du coordonnateur représenté par l'Expert suivi évaluation et sauvegardes du Projet PONASI

Monsieur ZOUNGRANA a salué la présence des participants venus des trois régions concernées et souligné l'importance stratégique de cet atelier dans l'atténuation des conflits homme-faune. Il a insisté sur la nécessité de disposer de données fiables et d'uniformes pour assurer une indemnisation juste et équitable des populations affectées mais l'application des solutions endogènes de gestion des CHF

- ✓ Mot de Monsieur OUEDRAOGO, Directeur des opérations du FIE, Formateur principal

Monsieur OUEDRAOGO a mis en lumière le rôle central du Fonds d'Intervention pour l'Environnement (FIE) dans le financement des actions de préservation de la biodiversité et de soutien aux communautés locales. Il a exprimé l'engagement du FIE à appuyer les initiatives de protection des cultures et à améliorer la collaboration inter-institutionnelle

3- DEROULEMENT

La formation s'est déroulée en plénière sous forme de présentation et des travaux pratiques.

3.1 Présentations

Ainsi les présentations ont concerné :

3.1.1 Brève Présentation du FIE

Le Directeur des opérations du FIE a ensuite présenté brièvement la mission, les mécanismes de financement et les axes d'intervention du Fonds. Cette présentation a été suivie d'échanges interactifs avec les participants, qui ont posé des questions relatives aux critères d'éligibilité aux subventions et à la procédure de demande de soutien.

3.1.2. Présentation du décret n°2016-111/PRES/PM/MEEVCC/MATDSI du 23 mars 2016

Cette présentation est assurée par Mme BASSOLE, Cheffe de service des affaires juridiques et du contentieux du FIE. Ce décret fixe les modalités de constatation, d'évaluation et d'indemnisation des dégâts causés par certaines espèces animales sauvages. Il encadre entre autres les responsabilités des commissions locales.

3.1.3 Présentation de l'arrêté conjoint n°2020-910/MEEVCC/MATDC du 31 décembre 2020

Mme BASSOLE a également exposé les aspects pratiques de l'application de cet arrêté, qui précise les modalités d'intervention et de fonctionnement des commissions ainsi que les conditions de tenue de session...

3.1.4 Généralités sur les conflits homme-faune

Sur ce point, le Directeur des Opération du FIE a décrit les principaux types de conflits et leurs causes (perte d'habitat, compétition pour les ressources, comportement animal, etc.).

3.1.5 Présentation sur l'éthologie des animaux sauvages

Il s'est agi à ce niveau d'expliquer les comportements typiques des espèces responsables des dégâts (éléphants, hyènes, crocodiles, lions, hippopotames, etc.), leur rythme de déplacement, leurs besoins alimentaires, et leurs réactions face à l'homme.

3.1.6 Techniques de protection des cultures

Les méthodes passives (clôtures, tranchées) et actives (gardiennage, surveillance) ont été abordées. Des exemples de bonnes pratiques dans d'autres régions ont été présentés sous plusieurs formats dont des séquences vidéo...

3.1.7 Répulsifs conventionnels et zones de contestation

Les types de répulsifs utilisés (bruits, substances naturelles, répulsifs chimiques) ont été détaillés, ainsi que les zones les plus contestées où la gestion des conflits est particulièrement complexe.

3.1.8 Méthodologie d'évaluation des dégâts et mode de calcul

Cette présentation a été assurée par Mme BASSIERE qui l'a dédié à l'explication des grilles d'évaluation, des indicateurs utilisés et des formules de calcul pour estimer la valeur des pertes agricoles et autres (bétails, vergers, etc.).

3.1.9 Présentation du canevas de constat et d'évaluation des dégât

Les participants ont été formés à l'utilisation du canevas: description du sinistre, superficie affectée, état de maturité des cultures, etc.

3.2 Travaux de groupes et restitution

Dans le cadre de la mise en pratique des connaissances acquises, les participants ont été répartis en trois groupes de travail. Chaque groupe était composé d'un président de commission, deux (02) rapporteurs et des membres statutaires.

Pour ce faire, chaque groupe s'est vu confier des procès-verbaux de constats de dégâts réels, issus de situations rencontrées sur le terrain.

L'objectif de cet exercice était de :

- S'exercer à la lecture critique et à l'analyse des PV de constatation ;
- Appliquer les méthodologies d'évaluation des dégâts présentées lors des sessions théoriques ;
- Identifier d'éventuelles erreurs ou manquements dans la documentation ;
- Proposer des ajustements et formuler des recommandations.

Les restitutions ont permis de mettre en évidence plusieurs points forts, notamment la capacité des participants à repérer les incohérences dans les PV et à proposer des calculs justes. Les discussions qui ont suivi ont enrichi la compréhension collective des enjeux liés à l'évaluation objective des pertes agricoles et autres pertes causées par la faune sauvage en l'occurrence par certaines espèces prises en compte par le décret.

3.3 Identification des solutions endogènes au conflits hommes faunes

En vue de cet atelier, une enquête a été menée aux près de 54 membres de communautés locales dont 11,1% de femmes, 7,5 % de jeunes sur les CHF dans les communes d'intervention du projet. Cette enquête visait à mieux cerner la perception des populations locales face aux dégâts causés par certaines espèces animales sauvages, et à identifier les

méthodes empiriques utilisées pour limiter ces intrusions. De l'analyse des données on retient :

- Les types de dégâts identifiés sont les dégâts sur les champs, les dégâts sur les plantations, les attaques des animaux domestiques, la destruction des produits forestiers non ligneux, la destruction des greniers et des habitats, les attaques humaines. Les dégâts des champs de cultures constituent la principale source de conflit homme faune.
- Ces conflits sont en général annuels (77,8% des enquêtés) et concernent les animaux les animaux sauvages suivants (i) éléphant, (ii) hyène, (iii) babouins, (iv) singes rouges, (v) python. L'éléphant est l'animal qui cause le plus de dégât (96,3% des enquêtés). 53,7% des enquêtés estiment les CHF sont hausses.
- Les solutions suivantes sont endogènes et identifiées par les communautés afin de réduire les conflits homme faune : (i) émettre une source de lumière permanente, (ii) Faire du bruit, (iii) brûler la bouse de vache, (iv) mettre du tissu rouge autour des champs ; (v) installer des statuettes en forme humaine (vi) la mise en place de clôture (haie vive, fil de fer, haie morte) etc.
- L'ensemble des enquêtés attendent de l'administration publique, le dédommagement des dégâts causés par les animaux sauvages mais aussi des sensibilisations sur l'utilisation des espaces agricoles et la coexistence pacifique entre les hommes et la faune. Les participants ont alors recommandé le renforcement des capacités des communautés locales en technique de refoulement des animaux sauvages.

Pour les participants, ces résultats reflètent la réalité du terrain et invitent le Projet à accompagner les communautés pour la réduction des conflits homme faunes.

3.4 Supervision du Coordonnateur de PONASI

Au cours de la session, Mr SIRIMA Diakouba, **Coordonnateur du Programme PONASI** a effectué une visite de supervision à Manga. Cette présence a été vivement saluée par les participants, témoignant de l'engagement fort du programme pour une gestion efficace et durable des conflits homme-faune.

Dans son intervention, il a souligné **l'importance stratégique de la session de renforcement des capacités** des commissions d'évaluation, rappelant que la qualité des évaluations dépend largement de la formation des acteurs sur le terrain. Il a également insisté sur la nécessité de conjuguer protection des moyens de subsistance des populations riveraines et **préservation de la faune** dans le complexe PONASI.

Il a enfin encouragé les participants à faire preuve de rigueur, d'impartialité et d'éthique dans l'exécution de leurs missions, en vue d'un **équilibre durable entre les communautés**

humaines et la biodiversité. Pour lui l'objectif du projet PONASI à moyen terme de réduire les conflits hommes faunes en combinant les solutions endogènes et les solutions scientifiques

Conclusion

IV. Conclusion et recommandations

L'atelier s'est achevé sur une note de satisfaction générale. Les participants ont salué la richesse des échanges et la qualité des présentations. Ils ont formulé plusieurs recommandations :

- Poursuivre la formation des membres des commissions au niveau local ;
- Poursuivre la formation des agents constateurs ;
- Permettre la tenue des séances d'examen sur la complétude et différents manquements qui seront constatés sur les PV de constats avant chaque session d'évaluation ;
- Mettre en place un mécanisme de complétude des dossiers transmis par les commissions d'évaluation lors de leur traitement au niveau du FIE ;
- Fournir du matériel adapté pour la constatation (GPS, fiches, appareils photo) ;
- Encourager la mise en place de mécanismes d'alerte communautaire pour prévenir les dégâts ;
- Renforcer la synergie entre les services techniques, les collectivités locales et les populations riveraines
- Renforcer les capacités des communautés locales en technique de refoulement des animaux sauvages.